LE GRAND-DUC CONSTANTIN

A VARSOVIE

PENDANT LE CONGRÈS DE VIENNE.

5 pièces officielles jusqu'à présent inédites,
contenant la correspondance de ce prince avec le Comité militaire polonais en 1814,

PUBLIÉES

par un Membre de la dernière Diète polonaise,

avec des notes et des éclaircissements, ainsi que quelques remarques sur les discussions parlementaires et sur la nouvelle Constitution prussienne sous le point de vue polonais.

Un peuple peut se résigner à être vaincu,
mais à être humilié, *jamais!*

(Paroles du prince de Ligne pendant
le congrès de Vienne.)

Prix : 1 franc.

PARIS,

LIBRAIRIE SLAVE, IMPASSE SAINT-DOMINIQUE-D'ENFER, 4;
JULES RENOUARD ET COMP., RUE DE TOURNON, 6.

Strasbourg, SALOMON, R. DES SERRURIERS, 30. || **Genève,** PELLETIER, GRAND'RUE, 14.

1847.

LE
GRAND-DUC CONSTANTIN
A VARSOVIE
PENDANT LE CONGRÈS DE VIENNE.

---

5 pièces officielles jusqu'à présent inédites,

contenant la correspondance de ce prince avec le Comité militaire polonais en 1814,

PUBLIÉES

par un Membre de la dernière Diète polonaise,

avec des notes et des éclaircissements, ainsi que quelques remarques sur les discussions parlementaires et sur la nouvelle Constitution prussienne sous le point de vue polonais.

Un peuple peut se résigner à être vaincu,
mais à être humilié, *jamais!*

(Paroles du prince de Ligne pendant le congrès de Vienne.)

Prix : 1 franc.

PARIS,

LIBRAIRIE SLAVE, IMPASSE SAINT-DOMINIQUE-D'ENFER, 4;

JULES RENOUARD ET COMP., RUE DE TOURNON, 6.

Strasbourg, SALOMON, R. DES SERRURIERS, 30. ‖ **Genève,** PELLETIER, GRAND'RUE, 14.

1847.

AVANT-PROPOS.

> « De toutes les questions qui doivent être traitées au « Congrès, la plus éminemment européenne est celle « de la Pologne. Comment ne serait-il pas à désirer « qu'un peuple si digne de l'intérêt de tous les autres « par son ancienneté, sa valeur, les services qu'il « rendit autrefois à l'Europe, et par ses infortunes, pût « retrouver son ancienne et complète indépendance?
>
> « Une nation ne peut être rayée de la grande famille « européenne. En supposant que le Congrès eût le pou- « voir de juger les rois, de quel droit les peuples se- « raient-ils enveloppés dans la condamnation ? »
>
> (Paroles de TALLEYRAND pendant le Congrès de Vienne, citées par le comte A. DE LA GARDE, dans son ouvrage sur ce Congrès.)

Le dernier attentat des trois czars du nord à l'égard de notre patrie a déjà eu tant de retentissement par l'organe de la presse, et nous avons trouvé dans l'Europe entière de si bons avocats, qu'il ne nous reste, à nous Polonais, que de fournir des preuves et des éclaircissements sur plusieurs points historiques qui ne sont pas encore suffisamment connus. En publiant la correspondance du *grand-duc*

Constantin avec le Comité militaire polonais, je crois remplir ce devoir. Il y a une vingtaine d'années qu'un des membres de ce Comité, le vénérable *Kniaziewicz,* avec lequel alors j'ai eu l'honneur d'être intimement lié, me la confia pendant notre séjour à Dresde. Je l'ai soigneusement gardée, et il me semble que le moment est venu de la livrer à la publicité, aujourd'hui que le monde politique n'est occupé que de ce congrès de Vienne, avec lequel cette correspondance a un grand rapport, et qui dévoile bien des intrigues qui y furent ourdies.

Ces pièces témoignent que lorsque l'adroit Alexandre s'occupait à Vienne d'escamoter la Pologne aux autres puissances, tout en faisant danser *la Polonaise* aux belles et aux monarques, le farouche Constantin, déguisant alors son caractère sous des semblants de douceur, servait les vues de son frère à Varsovie, en voulant tromper les Polonais. Envisageant les choses à la russe, et ne concevant la nation que dans l'état militaire, voulant

avoir un conseil composé d'êtres dociles, d'automates obéissants, comme leurs généraux russes, l'empereur nomma un comité de huit généraux de division, savoir :

- ZAJONCZEK,
- DOMBROWSKI,
- SIERAKOWSKI,
- WOJCZYNSKI,
- WIELHORSKI,
- KNIAZIEWICZ,
- SULKOWSKI (prince).

Le *grand-duc Constantin* présida ce comité, et le général de brigade *Paszkowski* en fut le secrétaire.

Ces généraux ne pouvant s'entendre verbalement avec leur président, lors de leurs réunions, lui soumirent leur opinion par écrit, et c'est ce qui donna lieu à la correspondance suivante.

PIÈCES OFFICIELLES.

N° 1.

Varsovie, le 27 novembre 1814.

Note adressée à S. A. I. Mgr. le grand-duc Constantin par le Comité militaire polonais.

M. le général de division Zajonczek, autorisé par S. A. I. Mgr. le grand-duc, a communiqué au Comité militaire la conversation confidentielle que S. A. I. a bien voulu avoir avec lui le 26 novembre.

S. A. I. a dit : « S. M. le roi de Prusse vient d'occuper « la Saxe; il a incorporé les troupes saxonnes[1] dans « les siennes. S. M. l'empereur, avec autant de droit « de procéder de la même manière avec les troupes « polonaises, leur a, au contraire, donné des preuves « éclatantes de sa générosité et de sa confiance. Com« ment répondrez-vous à cette délicatesse, et que fe« riez-vous en cas de guerre, n'ayant pas de troupes « organisées ? »

Le Comité militaire, jaloux de mériter l'estime de S. A. I. et la bienveillance de S. M. l'empereur, a cru, vu l'importance de l'objet, devoir avec franchise et loyauté soumettre ses idées par écrit :

[1] C'était une fausseté avancée par le grand-duc pour tromper les Polonais.

Le Comité sent, avec la plus vive reconnaissance, toutes les grandes obligations que S. M. l'empereur a imposées à la nation polonaise, par la manière magnanime, généreuse et bienveillante dont elle a traité jusqu'à ce jour son armée. Mais en imposant ces obligations à la nation polonaise, S. M. l'empereur lui a permis de croire qu'elle lui conserverait jusqu'à la fin la seule source d'une vraie et sincère reconnaissance, savoir *son caractère national et son honneur.*

L'armée polonaise n'existe et ne peut exister sans la nation, et si elle est restée fidèle à Napoléon, c'est qu'elle en avait pris l'engagement envers sa patrie que Napoléon avait relevée et soutenue.

L'amour de la patrie, l'honneur et la gloire nationale, le désir du bien général de son pays, voilà les grands mobiles du Polonais qu'il est impossible de détruire, et qu'il sera aussi toujours utile qu'avantageux de regarder comme des vertus.

Les sentiments de la nation et de l'armée polonaise sont connus à S. M. l'empereur; elle a daigné les apprécier et les approuver. Pourraient-elles conserver son estime par d'autres voies que par celles qui la leur ont acquise?

Le Comité s'est conduit jusqu'à présent d'après *l'esprit et le caractère de la nation,* seul moyen de servir utilement le Souverain que la Providence lui destine; il a cru, il croit, il désire que ce soit S. M. l'empereur; il serait heureux de pouvoir lui témoigner,

par sa fidélité et son zèle, son attachement et sa reconnaissance. Mais si S. M. l'empereur croit devoir différer à *se déclarer,* que peut faire une nation abandonnée, une armée désorganisée, un comité éventuel, dans l'ignorance absolue de leur destinée et l'incertitude des événements?

Dans cette ignorance et cette incertitude, le poids de leurs engagements envers le roi de Saxe s'appesantit doublement sur eux, en les paralysant pour le bien de leur patrie, ou en les exposant au reproche d'une lâche défection[1]. Dans cette alternative, tout Polonais sent que l'honneur ennoblit et adoucit les plus grands malheurs.

Il n'y a qu'un seul moyen d'arriver promptement à l'organisation de l'armée polonaise; il est dans l'esprit, dans le caractère, et, si l'on veut, dans les préjugés de la nation : c'est de la *confédérer*[2] dans le but de *maintenir* et de *défendre* l'existence de son pays et d'un gouvernement *constitutionnel,* sous la protection de S. M. l'empereur. L'initiative que l'armée prendrait

[1] Le roi de Saxe était alors détenu comme emprisonné par les monarques.

[2] Il faut se rappeler qu'en Pologne le mot *confédération* a une signification toute particulière. C'est un rassemblement de citoyens dans un but politique, *anciennement* composé de nobles, qui seuls jouissaient dans ces temps des droits politiques. Dès qu'on avait signé et publié un manifeste qui exprimait les causes du rassemblement, la confédération devenait légale. C'est ainsi que Napoléon confédéra les Polonais en 1812 à la diète de Varsovie.

dans ce cas ne serait que le résultat de la position où se trouve la nation; elle répondrait aux circonstances politiques du moment, et déciderait les efforts que la nation ferait pour servir sa patrie. Alors seulement les Polonais se croiraient dégagés de leurs obligations envers le roi de Saxe, qui, comme duc constitutionnel, ne peut s'opposer à leur existence qui basait sa souveraineté. Alors seulement les Polonais pourraient reconnaître dans S. M. l'empereur leur protecteur, leur bienfaiteur et leur souverain légitime, puisque c'est lui qui leur aurait accordé l'existence politique et les moyens de la maintenir; et toutes leurs affections, tout leur zèle, tout leur dévouement se tourneraient vers lui; S. M. l'empereur n'aura pas de sujets plus fidèles, la nation russe n'aura pas d'alliés plus sincères et plus utiles, et l'auguste[1] Alexandre, appuyant et soutenant la cause la plus juste, s'assurera, à côté d'une gloire immortelle, l'amour d'une nation qu'il aura fait renaître.

C'est le seul moyen, le Comité n'en voit pas d'autre, pour exécuter avec honneur et loyauté les vues bienfaisantes de S. M. l'empereur.

Signé par tous les membres.

[1] C'était en 1814. Toute l'Europe envisageait Alexandre comme un libérateur, et les Français eux-mêmes criaient à Paris : *Vive le roi de France, Alexandre!* D'ailleurs le comité demandait avant tout une *confédération polonaise* et une *constitution.*

N° 2.

Varsovie, le 30 novembre 1814.

A S. A. I. le grand-duc Constantin.

MONSEIGNEUR,

Le Comité militaire sent trop bien tous les avantages qui résulteraient pour la Pologne d'une liaison intime et indissoluble avec la couronne de Russie, pour prêter l'oreille à toute autre proposition. Loin de lui toute idée d'indépendance absolue qui entraînerait à sa suite la soi-disante libre élection des rois et replongerait le pays dans cet état dont presque un siècle n'a pu parvenir à le tirer[1].

A côté d'une constitution qui conservera notre caractère national, qui alimentera dans nos âmes l'amour sacré de la patrie, et qui éternisera notre dévouement envers notre libérateur, il nous faut un appui, il nous faut un protecteur. La politique, la raison, nos cœurs toujours ardents pour le bien de notre pays, — tout enfin nous indique Alexandre. L'empire russe est la seule colonne sur laquelle nous puissions appuyer

[1] Ce morceau, ainsi que ce qui suit, doit avoir trait à quelques observations verbales faites par le grand-duc sur l'élection des rois, etc.

notre existence nationale, non pas cette existence qu'un souffle fait naître et détruit, mais une existence éternelle, basée d'une part sur l'intérêt, la magnanimité et la loyauté; de l'autre, sur la reconnaissance et le besoin inné d'être Polonais.

Mais, Monseigneur, nous avons déjà eu l'honneur de vous le dire, que peut une nation abandonnée, un Comité provisoire dans l'ignorance absolue de son sort et des événements qui l'attendent?

Daignez, Monseigneur, vous mettre un moment à notre place. Sans aller fouiller les fastes de l'histoire, comment avons-nous été traités depuis *l'événement de Stanislas-Auguste au trône de Pologne?* Les événements sont trop récents pour ne pas rappeler à chaque Polonais, dans les circonstances actuelles, combien nous avons été victimes de l'intérêt de nos voisins [1].

Maintenant nous nous trouvons au milieu d'un vaste océan, sur une faible nacelle, sans voile ni gouvernail; S.M. l'empereur nous invite, il est vrai, à *débarquer*, mais sans nous rien promettre. Après avoir été si souvent les victimes *de notre confiance*, ne nous serait-il pas permis de balancer, Monseigneur? Et malgré la grande âme de S. M. l'empereur, les circonstances ne peuvent-elles pas le forcer à nous faire trouver des fers, là où *nous cherchions notre salut* [2]? Cette crainte n'a-t-elle pas le droit de nous arrêter, quand il nous reste

[1] C'est une dure vérité adressée au petit-fils de Catherine.

[2] Cette prédiction s'est accomplie!....

encore une chance, celle de nous noyer avec honneur?

Daignez, Monseigneur, nous vous le répétons, vous mettre un instant à notre place, et décidez sur notre conduite.

La franchise, la loyauté, l'honneur, voilà les bases de toutes les démarches du Comité. Ces motifs nous portent à déclarer, que la confiance entière que nous avons dans le caractère personnel de S. M. l'empereur, nous donne la certitude qu'elle daignera approuver la conduite d'une nation loyale, et qu'accordant sa politique avec les mouvements généreux de son grand cœur, elle trouvera dans son âme la volonté, dans sa sagesse les moyens de reconstruire un État qui *n'aurait jamais dû disparaître.*

C'est uniquement cette confiance, Monseigneur, qui nous a portés à proposer le seul moyen d'organiser promptement l'armée polonaise; c'est elle qui nous porte maintenant à déposer entre les mains de V. A. I. l'assurance la plus solennelle de notre fidélité, de notre zèle et de notre dévouement constant et invariable pour S. M. l'empereur et ses successeurs, si elle daigne assurer à la Pologne *son existence politique et un gouvernement constitutionnel, seule garantie* de sa fidélité et de sa persévérance.

Que S. M. l'empereur daigne ensuite permettre à l'armée polonaise de s'organiser et d'aller défendre les frontières de son État, quelque ennemi qui puisse les

menacer, la nation trouvera dans son courage des ressources pour défendre son intégrité et en faire hommage à S. M. l'empereur, et son grand auguste protecteur.

Signé par tous les membres.

N° 3.

Varsovie, le 3 décembre 1814.

Réponse aux deux déclarations de MM. les membres du Comité militaire, séant à Varsovie, en date du 27 *et du* 30 *novembre.*

MESSIEURS,

Lorsqu'à l'ouverture des travaux auxquels j'ai l'honneur de vous être associé, vous m'eûtes fait connaître que des motifs d'un point d'honneur et d'une délicatesse honorable vous empêchaient de procéder à la mise en activité de l'armée dont l'organisation nous a été confiée, jusqu'à ce que le sort réservé au duché de Varsovie fût définitivement arrêté, j'ai apprécié les considérations qui pouvaient alors borner le zèle sur lequel vous m'aviez autorisé à compter. Les auspices favorables sous lesquels le congrès de Vienne s'était assemblé, paraissaient devoir lui assurer une issue éga-

lement satisfaisante et prochaine; c'était dans les délibérations de ce congrès que le sort du *duché de Varsovie* devait être arrêté d'un commun accord, afin de consolider son existence par la garantie d'un assentiment général. L'intervalle qui semblait alors nous séparer d'un événement que nous croyons si rapproché de nous devait être rempli par les occupations d'un travail préparatoire, et nous avons heureusement rempli la tâche que nous nous étions imposée. Les délais qui ont accompagné l'ouverture du congrès de Vienne, la lenteur peut-être préméditée qui préside aujourd'hui à ses délibérations, les démonstrations peu conciliantes de quelques-unes des puissances appelées à concourir à la pacification générale, tout doit nous faire craindre aujourd'hui que le résultat des négociations de Vienne ne puisse être obtenu qu'après un terme très-prolongé, ou que l'impossibilité reconnue d'établir un point de rapprochement entre des intérêts et des prétentions trop distantes *n'en amène la rupture.*

Il est de la plus haute importance aujourd'hui, Messieurs, de vous appesantir sur cette dernière supposition, et de vous demander ce que deviendraient votre patrie et vous-mêmes, si le germe des nouvelles mésintelligences amenant l'ennemi à vos portes, vous exposait à son invasion. Comment lui opposeriez-vous des troupes désorganisées, disséminées dans le pays, sans chef et sans point de ralliement; ou bien, vous ver-

rait-on seuls demeurer indifférents à une lutte que les *intérêts de votre existence auraient provoquée*, et après avoir arrosé l'Europe de votre sang, après avoir combattu aux extrémités du monde pour votre *liberté*, verrait-on flétrir dans l'inaction des lauriers que vingt années de combats vous ont fait cueillir? Je laisse à votre sagesse et à votre *patriotisme* de peser d'aussi graves considérations et d'examiner de quel poids pouvaient être, à côté de celles-ci, *des serments que rien n'a dû faire survivre aux circonstances qui les avaient provoqués, et qui sans fruit pour le souverain qui les a reçus, sont évidemment opposés aujourd'hui aux intérêts, à la défense et à la conservation de votre pays* [1].

Je sais, Messieurs, que d'autres motifs enchaînent encore votre zèle et l'activité auxquels, je n'en doute pas, votre conviction vous porterait. Dépositaires de l'honneur de vos armées et de cette confiance nationale [2] que vous ont acquis de beaux faits d'armes, dans une cause chère à vos concitoyens, vous vous

[1] Voilà la théorie du serment politique démontrée par un grand-duc de Russie. Selon lui, les *intérêts et la conservation du pays avant tout.* C'est une considération pareille qu'a fait naître notre révolution du 29 novembre 1830. Cette révolution était donc déjà autorisée par le grand-duc lui-même en 1814.

[2] Le comité militaire, composé de personnes choisies par le grand-duc, n'était pas dépositaire de la confiance nationale; il voulait le leur persuader et les faire servir à ses vues; mais il n'a pas réussi.

considérez comme comptables envers eux de toutes vos démarches, et vous désirez une garantie qui vous justifie à leurs yeux, dans le cas où l'objet de votre attente ne serait pas rempli. Messieurs, de puissantes raisons et les intérêts mêmes de votre existence peuvent exiger aujourd'hui que S. M. l'empereur n'établisse pas publiquement encore la forme qu'il destine à votre pays, et pleins de confiance en sa sagesse et dans ses intentions, *nous* devons respecter les motifs de *son silence.* Mais quelle garantie plus puissante pouvez-vous exiger que celle que l'empereur vous offre par sa conduite à votre égard? Maître de votre pays, il respecte les formes de son administration, maintient les employés de l'État et établit un comité civil, chargé de pourvoir à un ordre de choses qui satisfasse à vos besoins et à vos opinions [1].

Il en confie en partie l'exécution à vos propres mains: maître de vos troupes, il les renvoie libres dans le pays, et pouvant les faire prisonnières, il les traite en amis et en alliés. Les principaux membres de votre gouvernement ont été l'objet de ses bontés à Paris; j'en appelle à vous-mêmes, Messieurs, ainsi que des

[1] Ce comité civil n'a eu aucun pouvoir; c'était une magistrature tout à fait nulle, qu'on nomma pour simuler quelque chose en faveur de la nation, en *appelant* à Varsovie deux notables de chaque département du duché de Varsovie, pour siéger dans une espèce de conseil. C'est la diète qu'il fallait convoquer, et non pas créer ces deux comités, qui n'avaient aucun droit de représenter la nation, ni même l'armée!

espérances que S. M. I. vous a permis de concevoir. Certes, ce n'est pas lorsque vous ne pouviez plus lui résister qu'il eût cherché de vous égarer, en supposant un moment qu'une pensée aussi opposée à sa magnanimité et sa loyauté eût pu naître en lui. L'amnistie accordée à *tous les Polonais ses sujets* n'est-elle pas une preuve que S. M. I. est disposée à ne point *condamner un patriotisme* qui ne doit plus être en opposition avec ses intérêts; enfin, l'établissement d'un Comité militaire, dans la vue de créer une armée toute nationale, ne sont-ils pas des garanties qui annoncent à la fois et une confiance illimitée et un plan fortement arrêté; elles sont telles que la prudence, la sagesse, la politique et les intérêts de votre propre existence permettent de les accorder. Mais quelles que soient celles que les pactes les plus authentiques puissent y ajouter, persuadez-vous, Messieurs, qu'il ne saurait exister de garanties plus solidement établies que celles qui prennent leur source dans le vœu et la parole de l'empereur[1]. Je me permets maintenant de vous demander, à mon tour, Messieurs, quel est le gage que jusqu'ici vous avez donné à S. M. I. de la pureté de vos intentions, de votre fidélité à son égard, de la reconnaissance qu'à si justes titres a dû vous inspirer

[1] Cependant l'empereur Alexandre lui-même répondait à Mme de Staël, qui lui disait que sa parole était la meilleure des Constitutions: *Non, Madame, je ne suis qu'un heureux accident....*

une clémence aussi inespérée de sa part? Quoi, Messieurs, l'empereur vous *rend votre honneur, votre liberté, vos fortunes*[1], et vous élevez des doutes, et vous vous demandez si vous combattrez pour lui? L'empereur défend aujourd'hui votre cause devant les puissances qui s'alarment de votre existence et *convoitent le partage du reste de votre patrie*[2], tandis que vous semblez, par votre inaction, d'accord avec ceux qui s'opposent aux biens que l'empereur vous destine; vous paraissez en quelque sorte justifier d'avance l'argument qu'on pourrait opposer à S. M. I., que les Polonais sont eux-mêmes peu disposés à seconder ses vues à leur égard. Il ne tiendra pas à vous, Messieurs, que l'empereur ne se le persuade, si l'inaction dans laquelle vous me semblez vouloir vous retrancher, pouvait se prolonger. L'honneur que vous invoquez, Messieurs, prend sa source dans les vertus dont la reconnaissance est le mobile, et à cette reconnaissance S. M. I. a des droits sacrés. Cette reconnaissance n'est pas celle de quelques-uns d'entre vous; elle est celle de la nation entière; et lorsque l'empereur

[1] Le czar n'a pu ni prendre ni rendre l'honneur aux Polonais!.... Quant aux fortunes, il n'a aussi rien eu à rendre, si ce n'est la levée des séquestres en Lithuanie....

[2] Pour se convaincre à quel point cette assertion est vraie, voyez les ouvrages: *Coup d'œil sur l'état politique du royaume de Pologne, depuis 1815-1830.* Paris, in-8o. Heideloff et Comp.; *les Griefs des Polonais*, ainsi que plusieurs publications adressées aux chambres françaises.

la comble de bienfaits *en tout genre*, c'est à elle à aller au devant de ses vœux et à justifier son généreux intérêt. Ce qu'il est peut-être contraire à la délicatesse de l'empereur d'exiger des Polonais, c'est à eux de le lui offrir et à fixer de cette manière une bienveillance dont l'empereur pourrait se lasser, si vous continuez à n'y opposer autre chose que vos doutes et votre inaction. Mais ce que l'empereur ne croit pas vous demander, c'est à moi, Messieurs, comme dépositaire de sa confiance, comme président de ce Comité, à l'*exiger* de vous. *Depuis trois mois que nous sommes assemblés*, nous ne sommes encore arrivés à aucun résultat positif. Lorsque l'empereur nous a donné une preuve si éclatante de sa confiance, qui est celle de l'organisation de *son armée*, je pense que l'honneur exige de nous que nous répondions pleinement à l'objet de ses vœux, et que nous ne lui offrions pas le spectacle honteux de guerriers qui, appelés tous les jours à jouir de ses bienfaits, hésitent encore à se dévouer pour lui. Il est peut-être temps de prouver à votre tour à l'empereur que les bienfaits qu'il vous a accordés ne sont pas perdus pour son intérêt et pour sa gloire; il serait peut-être utile de l'intéresser à votre sort par un dévouement qui provoquerait sa générosité.

C'est à vous d'examiner maintenant, Messieurs, comment vous répondrez au compte que vous devrez à la patrie, si elle peut vous reprocher un jour d'avoir négligé son salut, par des considérations et par un

excès de délicatesse que la sagesse et la prévoyance n'auront pas justifiés.

Je me résume, Messieurs, et je vous demande s'il est juste que l'empereur supporte seul le poids de votre défense, et que vous ne fassiez rien pour lui [1].

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé CONSTANTIN, *grand-duc de Russie.*

N° 4.

Projet du général Zajonczek.

Le 30 novembre 1814.

MONSEIGNEUR,

Appelés par vos ordres nous nous sommes réunis pour composer le comité militaire. La magnanimité de l'empereur Alexandre, ses procédés généreux à l'égard des Polonais, l'admiration que ses vertus

[1] C'est dans cette pièce que percent toutes la finesse et la fourberie de la diplomatie russe. C'est ce langage même qu'elle tient aujourd'hui aux monarques de l'Europe. Voyant ce que la Pologne est devenue, on peut augurer ce qui attend les autres nations ! Comme on nous traitait alors, constitutionnellement, comme on flattait notre amour-propre, et tout cela pour river mieux nos fers !

excitent dans les cœurs, nous en faisaient la loi. Liés par le serment de fidélité que nous avons prêté au roi de Saxe, duc de Varsovie, nous composâmes en quelque façon avec notre conscience, pour témoigner notre reconnaissance au vainqueur généreux. Nous nous engageâmes à le servir de nos avis et de nos projets dans l'organisation d'une nouvelle armée polonaise que S. M. se proposait de créer. Mais nous vous déclarâmes avec franchise, que l'honneur ne nous permettait pas d'agir avant que nous fussions relevés de notre serment. Aujourd'hui, pressés par V. A. I. de prendre un parti actif, l'inclination qui nous porte vers S. M. l'empereur, l'espoir de servir notre malheureuse patrie dont on nous promet l'existence, l'attachement respectueux que V. A. I. nous inspire pour sa personne, nous portèrent à chercher quelque expédient qui, en nous préservant de la honte d'une défection, nous mettrait dans la possibilité de prouver au monarque bienfaisant nos sentiments de reconnaissance. C'est de là que nous est venue l'idée d'une *confédération* que nous avons proposée et soumise à V. A. I. Ce projet n'ayant pas mérité son assentiment, et nous convenons qu'envisagé sous certains points de vue, il est défectueux, nous nous voyons dans la malheureuse nécessité de supplier V. A. I. de nous permettre de rentrer dans le néant dont est menacée notre malheureuse patrie. D'ailleurs, notre travail est terminé dans la partie la plus essentielle, qui est l'in-

dication des officiers que nous avons cru les plus dignes d'occuper les places dans la nouvelle formation. Le choix a été dicté par le zèle qu'inspire l'honneur national, et le désir de répondre aux vues magnanimes de S. M. l'empereur.

N° 5.

Varsovie, le 4 décembre 1814.

Opinions de chacun des membres du Comité militaire polonais sur la question qui a provoqué les deux notes du Comité des 27 *et* 30 *novembre, et réponse de S. A. I. le grand-duc Constantin, en date du* 3 *décembre, énoncées le* 4 *décembre* 1814.

Le général prince Sulkowski est d'avis qu'on organise l'armée polonaise du duché de Varsovie sous la protection de S. M. l'empereur Alexandre, moyennant la promesse que cette armée, jusqu'à ce que S. M. l'empereur ne se soit définitivement déclaré sur l'existence politique future de notre pays, ne sera employée qu'à la défense du duché de Varsovie que S. M. l'empereur n'a pas cessé jusqu'ici de reconnaître.

Le général Kniaziewicz : Que le Comité n'a le droit ni d'organiser l'armée ni de s'opposer à son organisation. S. A. I. le grand-duc Constantin, dépositaire des intentions de S. M. l'empereur, *trouvera les moyens*

de se réconcilier la confiance de la nation et le porter à répondre à ses vues.

Le général Wielhorski : Notre position nous présente l'alternative de risquer le bien de notre patrie et notre réputation, ou de n'exposer que notre réputation seule; en restant dans l'inactivité, nous compromettons la chose publique, et nous nous exposons aux reproches d'avoir manqué le moment; en organisant l'armée nous pouvons risquer notre réputation, mais aux yeux de certaines gens seulement; car, sous l'égide de nos déclarations sus-mentionnées, et qui ne sont que conditionnelles, ces mêmes conditions s'étendent sur l'organisation. D'ailleurs, le pire qui peut nous arriver, c'est que les événements empêchent S. M. l'empereur de réaliser ses vues bienfaisantes pour le bien de notre patrie, et dans ce cas nous nous retrouverons dans la situation où nous sommes aujourd'hui, celle de pouvoir individuellement servir ou quitter à volonté.

Le général Wojczyński est de l'avis du général Kniaziewicz, en ajoutant que, d'après sa conscience, il ne peut servir activement *avant que le sort de son pays ne soit décidé*, ou qu'il ne soit relevé de son serment envers le roi de Saxe.

Le général Sierakowski, que l'armée s'organise, plaçant toute sa confiance dans S. M. l'empereur.

Le général Dombrowski, que l'armée s'organise et qu'elle prenne aussitôt position entre la Warta et la

Notec, pour défendre cette frontière, s'offrant si on demande à présenter les idées sur cette opération.

Le général Zajonczek est pour l'organisation, de crainte qu'un orage ne nous surprenne dans le désordre.

A S. A. I. Monseigneur le grand-duc Constantin.

Monseigneur,

Le Comité a reçu avec des sentiments de respect et de la plus vive reconnaissance l'écrit que V. A. I. a daigné lui adresser en date du 3 décembre. Après une mûre délibération, chacun des membres a cru devoir émettre son opinion par écrit.

Je m'empresse de transmettre à V. A. I. le résultat de la séance.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, etc.

Signé Zajonczek.

Ces pièces démontrent que l'empereur et le grand-duc avaient conçu l'idée de présenter ce comité comme une espèce de représentation nationale de toute l'ancienne Pologne[1]. Ils em-

[1] Parmi les huit membres appelés à siéger dans ce comité, il n'y en eut, à proprement dire, qu'un seul qui fût du nouveau royaume de Pologne, le général Wojczyński; tous les autres venaient des anciennes provinces polonaises de Posen, de Lithuanie, de la Volhy nie, etc. Cela prouve bien les vues d'Alexandre!

ployèrent toutes les ruses possibles pour faire entrer ses membres dans leurs vues hypocrites; heureusement ils se trompèrent, comme les écrits ci-dessus le démontrent : aussi le comité fut-il dissous. Je renvoie le lecteur aux ouvrages déjà mentionnés, le *Coup d'œil* et les *Griefs*, etc. Il y trouvera le développement des ruses d'Alexandre et des actes de barbarie et de cruauté du grand-duc commis en Pologne par la suite. Quant aux membres du comité, leur destinée fut bien différente.

Le général *Kniaziewicz*[1] quitta le pays et s'établit à Dresde, où la vengeance et la persécution du grand-duc Constantin l'atteignirent encore, et où à sa demande, sur une vague supposition, il fut arrêté et enfermé pendant un an dans la forteresse de Kœnigstein, en Saxe. Il finit ses jours en exil à Paris, en 1841.

[1] Quand ce fut fini de la liberté polonaise, et que le cri prophétique de Kosciuszko eut retenti sur le champ de bataille de Maciejowice, les débris de l'armée polonaise s'exilèrent volontairement de Pologne, et emportèrent à l'étranger le feu sacré de la nationalité. Arrivée en France, sa seconde patrie, cette poignée de braves se voua au service de la liberté que la république défendait contre l'Europe entière, et forma des légions polonaises auxiliaires sous le commandement de Dombrowski et de Kniaziewicz. Partout où la gloire appelait les troupes françaises, les Polonais, leurs frères fidèles, partagèrent leurs périls, et leurs efforts disent assez s'ils étaient dignes, eux aussi, d'avoir une patrie libre et indépendante. A Saint-Domingue, sur les bords du Pô, de l'Adige, dans les sables brûlants de l'Afrique, partout les Polonais combattaient et mouraient à côté des Français. Ceux-ci vinrent rendre justice à la valeur de nos compatriotes, et à l'issue de la guerre de l'an VII, avec les Napolitains, quand le général en chef de l'armée de Rome envoya à Paris les drapeaux conquis sur l'ennemi, ce fut un Polonais, le général Kniaziewicz, qu'il chargea de les remettre au Directoire exécutif. (*Souvenirs de la Pologne*, t. II.)

Le prince *Sulkowski* se retira dans ses terres du grand-duché de Posen, et fut depuis maréchal de la diète de cette province.

Le général *Wojczynski*, privé par le grand-duc de la pension à laquelle il avait droit, s'établit à la campagne dans son petit domaine patrimonial; il y vécut modestement et complétement effacé jusqu'au 29 novembre 1830. Il a depuis servi sa patrie pendant toute la guerre de l'indépendance. Mort à Dresde, où il s'est réfugié en 1831.

Le général *Paszkowski* se retira dans la petite république de Cracovie, où, devenu propriétaire d'une ferme, il s'adonna à l'agriculture. Il s'est aussi occupé, comme président du Comité, de la construction de la butte de Kosciuszko, monument glorieux et éternel de la reconnaissance des Polonais (à l'instar de ceux de Cracus et de

Wanda), érigé par les dons patriotiques de toute la Pologne.

Les généraux *Zajonczek* et *Sierakowski*, tous deux faibles vieillards, accédèrent par la suite aux vues du grand-duc. Ils furent employés : le premier devint même Lieutenant du royaume, à l'étonnement de la Pologne, et au lieu du prince Adam Czartoryski, auquel ce poste avait été promis par Alexandre. Ce même Zajonczek, jacobin à la fin du dernier siècle, militaire passif et obéissant sous l'empire, devenu *prince* de par le czar, quoique vice-roi, ne fut que le servile instrument des volontés bizarres et tyranniques du *grand-duc Constantin*, qui n'avait à Varsovie que les fonctions de *général en chef* de l'armée.

Le général *Wielhorski*, tout en motivant ses opinions sur la sollicitude pour le bien-être de la patrie, céda également. Il fut nommé ministre de la guerre du nouveau royaume.

Le brave *Dombrowski*, le fameux chef des légions polonaises en Italie, qui présageait que la Prusse convoitait le grand-duché de Posen, considérant seulement la défense du pays, et ayant consenti à l'organisation de l'armée, fut nommé général de cavalerie. Ce patriote s'étant aperçu

plus tard qu'il avait été trompé, et songeant toujours à la renaissance de la patrie, fonda peu de temps avant sa mort, qui arriva vers 1819, cette société patriotique secrète qui donna naissance au fameux procès de 1825.

Ces pièces indiquent encore un fait : c'est que nous, Polonais, nous n'avons pas désiré aussi ardemment qu'on l'a propagé dans l'opinion publique, de passer sous le sceptre d'Alexandre. Ce Comité militaire parle, il est vrai, mais d'une manière assez vague, de ce désir, que le grand-duc Constantin s'efforçait de lui insinuer, comme on le voit ci-dessus; mais il y mettait des conditions auxquelles il savait d'avance que l'empereur ne souscrirait pas. C'est tout ce qu'il pouvait faire, vu la position précaire de ses membres, ainsi que celle du pays nouvellement conquis par le czar et occupé par ses troupes. On sait que Kosciuszko admit, dans le même sens que le Comité, les propositions faites par l'empereur de Russie, et qu'il ne se laissa pas éconduire par celui que Napoléon appelait *le plus fin des Grecs*.

Gloire donc à l'armée polonaise, de ce que ces vétérans, appelés accidentellement à se prononcer en cette matière, surent si dignement

soutenir l'honneur et les intérêts nationaux, contrairement aux insinuations insidieuses qui leur étaient faites, sans qu'ils fussent néanmoins revêtus d'aucun mandat spécial.

Cette fable sur notre amour pour Alexandre, ainsi que sur notre désir d'être réunis à la Russie, est une sorte de mystification qui provient de ce que le prince A. Czartoryski (que l'empereur faisait passer pour son intime ami), appelé par lui à Vienne, et plus crédule que nos généraux, se fit l'instrument de l'infernale politique moscovite. Il se trouvait aussi pendant le congrès (comme cela se voit dans les grandes villes pendant les réunions du genre de celle qui occupait alors le monde politique) plusieurs de nos familles et quelques élégants qui, entraînés par le prince Czartoryski, furent à leur tour présentés aux diplomates comme une sorte de représentation polonaise. Comme si une petite coterie composée de femmes spirituelles et jolies et de jeunes gens, de la haute société il est vrai, mais qui n'étaient là que pour prendre part aux fêtes que la fortune leur permettait de fréquenter, pût passer pour l'organe d'un peuple. Cette coterie sans mandat, sans crédit auprès de la nation, et ayant à sa tête le prince Czartoryski, naguère ministre des af-

faires étrangères de la Russie, et qui, loin de son pays, n'avait pris aucune part aux événements qui venaient d'y avoir lieu sous Napoléon, pouvait-elle à juste titre se présenter à l'Europe réunie comme fondée des pouvoirs de la Pologne, et parler au nom de ses 20 millions d'habitants!

Cette volonté nationale, Alexandre et l'Europe auraient pu la connaître, s'ils l'avaient voulu de bonne foi, et cela en convoquant la diète, qui, en 1812, deux ans auparavant, avait été confédérée par Napoléon à Varsovie.

Il faut avouer que le czar fut ici très-adroit d'avoir su mystifier jusqu'aux plus fortes têtes européennes. Lord Castlereagh lui-même fut sa dupe, ainsi que le prouve une correspondance inédite, mais publiée récemment.

Parmi les ouvrages qui ont été écrits sur le congrès de Vienne, je citerai celui de M. le comte de Lagarde[1], comme renfermant d'assez curieux détails sur toutes ces intrigues russes. Mais cet écrivain, qui comme émigré français vécut quelque temps sous le sceptre d'Alexandre, aurait

[1] *Fêtes et souvenirs du Congrès de Vienne, tableaux des salons, scènes anecdotiques et portraits* (1814-1815); par M. le comte de Lagarde. Bruxelles, 1843, 4 vol. in-18.

dû mieux savoir apprécier toutes ces ruses moscovites, et cela en publiant son ouvrage vingt ans après le Congrès. Il pousse ses suppositions jusqu'à nous accuser, nous Polonais, d'une *sotte confiance* dans les promesses que nous faisait l'empereur de Russie, et, entre autres choses, il dit : « Dans les phases qu'a subies cette négo-« ciation, deux objets surtout viennent frapper « l'esprit : l'habile conduite du gouvernement « russe et la confiance des Polonais. Quand la « chute de Napoléon eut fait évanouir les der-« nières espérances de ce peuple, ses regards se « tournèrent vers Alexandre. Persuadé qu'il lui « rendrait son ancienne existence, qu'il recons-« tituerait en Pologne un royaume indépendant, « il reporta sur lui son affection et ses vœux. Ni « les souvenirs du passé, ni les leçons de l'his-« toire, ni les avertissements de quelques esprits « plus clairvoyants, rien n'avait pu lui ouvrir « les yeux. » Huit généraux, dont la plupart ont partagé sur tous les champs de bataille la gloire des armées de la République et de l'Empire, et qui ont conduit non-seulement les légions polonaises, mais aussi les françaises à plus d'une victoire, n'ont pourtant pas montré à Varsovie cette stupide confiance, comme le témoignent

les documents publiés ci-dessus. Kosciuszko, pas plus que les autres, n'a eu cette crédulité, et ces *neuf* voix sont un contre-poids suffisant à tout ce qu'a pu laisser dire cette petite coterie de Vienne, et à ce qu'on a fait accroire au monde diplomatique de cette époque.

L'autocrate se servit encore d'autres moyens infernaux pour arriver à ses fins : il fit, à Vienne, parler les Russes en faveur des Polonais ; c'est ainsi que le trop fameux Nowoziltzoff (monstre dont le dévergondage et les cruautés commises en Pologne ont inspiré à notre Mickiewicz un poëme qui a été traduit dans plusieurs langues) s'exprimait à ce sujet dans une conversation avec le prince de Ligne. Voilà ce qu'en dit M. de Lagarde : « Le prince de Ligne professait une vive « sympathie pour la Pologne. Il admirait chez « elle ces mœurs chevaleresques et hospitalières, « et cette franchise qui forment les principaux « traits du caractère polonais. A cette admiration « se joignit sa reconnaissance pour une nation « qui l'avait jadis admis dans les rangs de sa no-« blesse. Aussi écoutait-il attentivement le déve-« loppement des projets d'Alexandre, projets aux-« quels il était permis de croire alors. Quant à « moi, le sujet m'intéressait comme tout ce qui

« touche à ce pays où j'avais passé quelques-unes « des plus belles années de ma jeunesse.

« Après tant d'efforts inouïs, disait M. Nowo- « ziltzoff, après tant d'espérances déçues et de « dévouements sans résultat, la Pologne va res- « pirer enfin. Longtemps abusés par cet homme « qui eut le malheur de donner sa volonté pour « règle, sa puissance pour preuve et ses succès « pour raisons, les Polonais ont pu croire à des « promesses qui devaient faire revivre leur natio- « nalité.

« — Il n'est aucun peuple, dit le prince, qui « ne se fût consolé de ses sacrifices pour une si « noble illusion.

« — Sans doute, mais ramenant sans cesse « leurs pensées sur les temps brillants de leur « histoire, ils rêvent pour leur patrie l'attitude « fière et indépendante que lui avaient donnée « les Batory, les Sigismond, les Sobieski, et dans « ce beau songe du passé, en s'abusant sur l'état « politique actuel de l'Europe, ils ne veulent pas « seulement s'arrêter à leur position géogra- « phique.

« — Oh oui! elle leur laisse encore un pays « qu'ils ne peuvent appeler une patrie.

« — Ils n'en retrouveront une que par nous

« et seulement avec nous, reprit le conseiller. « La Pologne, complétement indépendante et or- « ganisée sur les bases si périlleuses de ses vieilles « constitutions, n'aurait qu'une existence éphé- « mère : en elle serait le germe de sa destruction. « Formera-t-elle un camp permanent au centre « de l'Europe pacifiée? ou bien armera-t-elle tous « ses enfants, nomades comme les anciens Sar- « mates, pour suppléer, par des remparts vivants, « aux limites naturelles, aux forteresses qui lui « manquent? Il lui faut un appui pour assurer « son indépendance. La vérité, je le sais, ne « triomphe qu'avec lenteur de la puissance des « préjugés; mais que peut-on opposer à une évi- « dence désormais palpable? L'espérance d'un « meilleur avenir, espérance qui ne trouverait de « défenseurs que parmi des êtres irréfléchis, aux- « quels le souvenir des désastres de leur patrie « n'a pas rendu le sang-froid et la raison?

« — Burke a dit quelque part, reprit le prince, « que le partage de la Pologne coûterait bien cher « à ses auteurs; il eût pu même ajouter, aux dé- « fenseurs de cette nation; car il est probable que « la part active prise par Napoléon aux affaires « de la Pologne n'a pas peu contribué à sa chute. « Puissent les projets d'Alexandre être exempts

« d'une semblable fatalité! Tout dépendra des « garanties qu'il donnera au maintien de la na- « tionalité polonaise. Un peuple peut se résigner « à être vaincu, mais à être humilié, jamais.

« — La sollicitude de l'empereur pour ses nou- « veaux sujets, répliqua Nowoziltzoff, ne saurait « être équivoque; jetez les yeux sur ce manuscrit : « c'est la constitution du royaume de Pologne. Il « est corrigé de la main d'Alexandre. Vous verrez « que si les grandes pensées viennent du cœur, « il y a ici les plus forts témoignages de la no- « blesse du sien. Les lois et la constitution du « royaume seront, pour la paix de l'Europe, la « clef de voûte. »

Quant au prince Adam Czartoryski, il a été dit plus haut, en parlant du général Zajonczek, que le czar, après s'en être servi comme d'un instrument utile à ses intérêts, le mit de côté sans lui donner même la place de vice-roi de Pologne, qui lui avait été promise. M. de Lagarde l'avoue; mais il envisage autrement la question, parce qu'il est sous le prestige que lui faisait éprouver l'empereur lors de son séjour à Vienne. « Alexandre, de son côté, dit-il, « professait une haute estime pour le caractère « du prince Adam. Même au Congrès, le bruit

« avait couru un moment qu'il allait le nommer « son ministre des affaires étrangères, en rem- « placement de M. de Nesselrode, et, plus tard, « qu'il lui réservait la vice-royauté de Pologne. « On n'a jamais su jusqu'à quel point ces bruits « pouvaient être fondés : était-ce un hommage « rendu à la loyauté et aux talents du prince « Adam? était-ce un calcul pour abuser les es- « prits? Depuis lors l'Europe a su comment ce « prince a été le martyr de la cause à laquelle il « avait voué toute sa vie. »

Cette correspondance, en jetant quelque jour sur la question polonaise, fait voir jusqu'à quel point notre cause est encore peu comprise; et cependant il est indispensable qu'elle le soit bien, car c'est de cette question, judicieusement appréciée, que dépend la restauration de la Pologne, qui seule peut assurer la tranquillité de l'Europe.

C'est dans cette vue que j'ajouterai ici quelques observations qui me sont suggérées par les derniers événements : par les discussions qui ont eu lieu dans les Chambres françaises et le Parlement anglais, ainsi que par la soi-disante constitution prussienne.

Il est véritablement surprenant que la sainte cause de la Pologne qui, faite pour électriser tous les cœurs bien nés, inspire les plus nobles sentiments et donne l'impulsion aux élans les plus généreux, rallie les opinions les plus différentes, concilie les partis les plus opposés entre eux, et va même jusqu'à unir les nations les plus divisées par leurs intérêts réciproques; que cette cause, dis-je, soit si mal comprise et si faiblement soutenue par les diplomaties de ces populations qui sympathisent si bien avec elle, et que ces diplomaties, dans l'affaire de Cracovie, se soient laissé si sottement éconduire et si ridiculement berner par les cours du Nord. On peut dire ici que la presse allemande est la seule qui, sous ce rapport, puisse rivaliser avec elles. Non-seulement les chefs de tous les partis, dans les Chambres de France et d'Angleterre, s'unissent pour condamner les actes de ces cours, mais les partis eux-mêmes viennent ratifier le jugement qu'en ont porté leurs chefs[1].

[1] Palmerston et Thiers, Peel et Villemain, Hume et Dupin; ici Garnier-Pagès, Berryer, Genoude, Montalembert, le comte de Harcourt, le prince de la Moskowa; là O'Connel, le maire de Londres, Bowring, sir Ch. Napier, sir Stradford Canning, les lords Arundel, Dudley-Stuart, les comtes de Beaumont, Lovelace, les marquis Northempton, Warnclife, les ducs de Betford et de Sutherland, ainsi que tant d'autres s'unissent dans la même pensée. Il n'y a qu'une seule voix dans le Parlement anglais qui ait osé prendre la défense des puissances du Nord : c'est celle de lord Benting! Nous ne pouvons que savoir gré à cet orateur d'avoir su donner une ombre à ce tableau, ce qui ne fait que mieux ressortir ses traits les plus saillants....

Le *National républicain* s'extasie sur le discours de M. Berryer, en se servant d'expressions encore plus fortes, mais non plus belles et plus éloquentes. M. de Genoude, prêtre, royaliste, en parlant du dernier attentat de Cracovie, donne à la France le conseil de prendre les mesures les plus radicales, les plus révolutionnaires. Berryer s'écrit que devant l'Europe *nous n'avons pas l'embarras des partis*, et toute la chambre d'applaudir à ces paroles! Cet orateur, il y a quelques années, aurait-il pu parler avec tant de confiance?

Et ce meeting qui eut lieu dernièrement à Londres, et où, malgré tant de motifs de division entre la France et l'Angleterre, les hommes les plus marquants émirent le vœu que ces deux États s'entendissent entre eux. Eh bien! tout cela n'est-ce pas l'œuvre de la Pologne? Oui, ce sont des plantes bienfaisantes qui croissent et étendent leurs rameaux sur sa tombe, et c'est à leur ombre que notre patrie

renaîtra un jour plus belle et plus grande que jamais[1].

[1] Grâces soient rendues à tous ces hommes d'État, orateurs et publicistes que l'Éternel paraît avoir choisis pour montrer qu'aujourd'hui même, comme en tout temps, le sentiment du juste et de l'injuste est vivace dans le sein de la société, et que les crimes, quoique commis sous le fait de la puissance, n'en sont pas moins les objets du mépris et de l'horreur universelle! Il m'est pénible d'adresser à l'un d'eux, organe si élégant et défenseur si dévoué de la Pologne, une observation que je crois indispensable dans l'intérêt de la vérité que cet orateur paraît estimer avant tout. M. le comte de Montalembert, pair de France, en parlant des derniers événements qui se sont passés en Pologne, s'exprime en ces termes : « Que la France et la Pologne sachent attendre. Attendre, pour la Pologne, c'est un mot bien dur, car prêcher à « ceux qui sont arrivés au dernier degré de malheur, leur prê« cher la patience et l'attente, c'est s'exposer à paraître bien « insensible à leurs angoisses. » Et puis il ajoute: « Cependant, je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'est pas là le « sentiment qui m'anime. J'espère que l'attente ne sera pas « longue, et j'ai la confiance qu'elle sera profitable, à une con« dition toutefois: c'est que la Pologne réussisse, pendant cette « longue épreuve, à tenir loin d'elle les perfides conseils qui « s'acharnent aujourd'hui à sa perte, j'entends par là les conseils « de l'anarchie.

« Malheureusement, Messieurs, la Pologne a affaire à une « quatrième ennemie. A côté des trois puissances qui l'ont dé« pouillée, il y en a une autre qui cherche à la déshonorer, c'est « l'anarchie. Il y a les démagogues qui sont les pires complices « de ses spoliateurs ; il y a ces insensés qui prétendent la sauver « à force d'anarchie, et qui aspirent à lui faire adopter le terro« risme de 93, comme compensation et comme remède au ter« rorisme de l'Autriche et de la Russie. Voilà ce qu'il faut que la « Pologne sache, et ce qu'il faut qu'elle redoute et repousse loin « d'elle, comme le plus terrible et le plus implacable de ses en« nemis ! »

Se peut-il que M. de Montalembert, qui connaît le dernier degré de malheur auquel nous sommes arrivés; qui tant de fois a dit au monde nos infortunes publiques et privées; qui sent que nous sommes forcés de boire le reste de cette coupe d'amertume; qui a vu combien de nos frères dans l'émigration n'ont pu survivre à leurs tourments et se sont donné la mort ou ont perdu la raison? se peut-il que lui qui connaît et apprécie l'excès de nos misères, soit étonné que par suite des procédés perfides de la Prusse, des crimes commis journellement par la Russie, et avec laquelle l'Autriche rivalise par l'incroyable attentat qui surpasse tout ce que la démagogie et le jacobinisme aient jamais inventé, ce que M. Villemain a si bien stigmatisé par les mots de *Jacquerie gouvernementale;* se peut-il, dis-je encore, que M. de Montalembert soit étonné que la misère, la honte, le désespoir aient fait commettre quelques excès?... Si nous examinons ceux qui ont eu lieu, si nous nous en rapportons aux faits, et non à quelques suppositions, nous verrons que notre révolution de 1831 s'est trouvée exempte de démagogisme et de jacobinisme; que le seul acte qui ait donné lieu à une effervescence populaire, au dénouement de ce drame, sublime du reste, fut produit par l'inertie d'un gouvernement qui voulut sans cesse brider une volonté si fortement prononcée; que pendant ces dix jours de l'émancipation de Cracovie, le plus grand ordre n'a cessé d'y régner; que la plus grande modération, le respect des personnes et des propriétés y ont été portés au plus haut degré; que les agents des trois cours du Nord, qui n'ont fait que pressurer pendant tant d'années ce malheureux pays, et qui l'oppriment de nouveau, à la honte de l'Europe civilisée, qui n'ont cessé de molester ce pauvre petit État, furent néanmoins respectés. Et

S'il fallait juger de la diplomatie d'après les derniers événements, il serait à désirer qu'elle

n'existât pas, et que les puissances envoyassent tout simplement des ambassadeurs extraordi-

à quelle époque, à quel instant tenions-nous cette conduite à Cracovie? Au moment même où l'Autriche, à quelques lieues de là, organisait sa jacquerie. Il y a de plus une différence à établir entre l'anarchie, la démagogie et le jacobinisme, que M. de Montalembert paraît confondre. Sous le règne de Robespierre, il y avait encore un certain ordre. J'avouerai que dans l'action contre nos ennemis, il y a eu quelque anarchie; mais ceux qui parmi nous se plaignent le plus de ce quatrième ennemi indiqué par le noble pair, en sont la première cause.

L'émigration polonaise a quitté le pays dans l'ordre le plus parfait, ayant à sa tête *la Diète*, sa représentation nationale, corps qui avait le droit de parler au nom de la nation, qui était muni d'un mandat *ad hoc*, et qui possédait tous les moyens légaux d'arrêter toute espèce d'action anarchique, de quelque part qu'elle vînt. Malheureusement cette représentation a été paralysée dans son action. Et qui devons-nous accuser ici? Ceux-là même qui se plaignent tant de notre anarchie! Oui, ce sont ceux qui peuvent le mieux répondre à cette question. M. de Montalembert est mystifié ici comme l'a été à Vienne la diplomatie européenne qui, comme nous l'avons dit, prit une coterie pour la généralité de la nation. S'il existe parmi nous de la démagogie et du jacobinisme, ce qui du reste se voit dans toute l'Europe aujourd'hui, c'est encore par la faute de ceux qui cherchèrent à répandre l'anarchie dans l'émigration polonaise, et qui paralysèrent avant tout l'action de la Diète.

Les hommes ont besoin d'être conduits par une direction quelconque. En faisant taire la voix des représentants de la Pologne, on a fait surgir cette foule de *gouvernants improvisés* qui n'ont cessé de harceler notre malheureux pays par des tentatives d'insurrection, et qui dans le fait n'ont fait qu'accumuler les maux sur les êtres les mieux pensants et les plus dévoués à la cause nationale.

naires, ainsi qu'on le faisait jadis, comme le fait le Grand-Seigneur, qui, avec plus d'économie, sait sans doute beaucoup mieux ce qui se passe à Paris et à Londres, que la France et l'Angleterre ne savent ce qui se passe à Vienne, Berlin ou Pétersbourg. On était loin de s'attendre, de la part de M. Flahaut surtout, à l'insouciance et à l'inertie qu'il a montrées dans les affaires polonaises; lui qui, il y a quinze ans, semblait être autrement disposé, alors qu'il acceptait des invitations aux meetings offerts à notre ami Fergusson. Comment a-t-il pu voir avec indifférence les massacres de la Gallicie, et induire son gouvernement en erreur sur les infâmes procédés de Metternich? Et sir Robert Gordon, à Vienne, et lord Wellesley, à Berlin, et le colonel Duplat, à Varsovie, n'ont-ils pas alors été les dupes et les jouets des intrigues de ces cours? Tout cela ne devrait cependant pas étonner, quand on pense que M. Guizot, pour tranquilliser la préoccupation des Chambres, a cité un écrit de M. de Nesselrode, qui le rassurait sur l'existence du royaume de Pologne!! Lors du Congrès de Vienne, l'empereur Alexandre et ce même M. de Nesselrode ne se contentaient pas de promesses, mais s'engageaient à des garanties qui n'ont

jamais été tenues; et peut-on, après les avoir vu violer de la sorte, se fier à des hommes qui se jouent ainsi de leur parole? Il est étonnant que M. Guizot n'ait pas réfléchi sur ce qu'il venait annoncer aux Chambres, et surtout que celles-ci aient pu accepter de pareils faux-fuyants.

Ce qu'on ne saurait nier, et qu'il serait triste d'avouer, c'est que telle est la manière de conduire les affaires extérieures, par ces hommes qui gouvernent la France de Juillet. Ils montrent en tout et partout la même pusillanimité, la même condescendance pour l'étranger. Pour appuyer ce que j'avance, je vais ici citer un fait qui m'est personnel: Le 16 août 1831, lendemain d'une émeute populaire qui eut lieu à Varsovie, et où quelques espions et quelques traîtres trouvèrent un châtiment, illégal sans doute, mais sans que la propriété ou la sécurité personnelle fussent violées, sans qu'on pensât le moins du monde à insulter les étrangers, et encore moins les Français, qu'on considérait toujours comme des amis, le consul de France, M. Durand, se rendit au palais du gouvernement, non pour l'aider de ses conseils et l'appuyer moralement, mais uniquement pour l'entraver et mettre, s'il est permis de s'exprimer ainsi, des bâtons dans les

roues. Accouru avec plusieurs de mes collègues de la Diète, pour soutenir de notre présence le gouvernement qui se trouvait dans une position difficile, je me tournai vers le consul: « Exposez, « lui dis-je, votre drapeau tricolore devant votre « hôtel; on le respectera ainsi que votre de- « meure; en agissant de la sorte, vous nous ai- « derez à pacifier les esprits, et rendrez un véri- « table service à la ville. » *Je ne le puis*, répondit-il en s'esquivant, *cela n'est pas dans mes instructions*. On ne doit pas s'étonner de ce que M. Durand n'ait pas voulu suivre l'exemple de Bernadotte à Vienne, attendu que le temps où la France savait se faire respecter de l'étranger est bien loin de nous...

C'en est assez sur ce sujet, et je ne ferai plus qu'une remarque, c'est qu'il est encore surprenant que M. Guizot et lord Aberdeen, trompés il est vrai par leurs envoyés à Vienne et à Berlin, aient osé, en face de l'Europe entière, débiter d'odieux mensonges sur les massacres de la Gallicie. Les chambres, qui discutent le budget, devraient bien insister sur l'emploi de l'argent qu'on alloue aux légations françaises dans ces deux villes, et mieux connaître la manière dont il est dépensé; on apprendrait alors qu'on ne

tient pas à faire respecter l'honneur de la France, et que souvent la diplomatie française est traitée avec morgue et insolence par la noblesse autrichienne!... On ne doit pas avoir oublié le fameux mot de Mad. de Metternich, en réponse à un compliment que lui adressait M. de Saint-Aulaire au sujet d'une fort belle couronne de diamants que cette dame portait!...

Il est surprenant, qu'à la suite des souhaits de la nature de ceux que M. de Montalembert[1]

[1] «Eh bien! chose étonnante, ces conséquences si évidentes et si redoutables, surtout pour l'Allemagne, n'ont pas été senties dans ce pays, et c'est ici un point sur lequel je demande à la Chambre de fixer spécialement son attention. L'Allemagne semble cependant être plus menacée que personne par cette politique. La Russie forme déjà, à l'aide de la Pologne, un bastion des plus menaçants au cœur même de l'Allemagne. Pour y pénétrer, elle n'a plus que l'Oder à franchir.

«Eh bien, il s'est trouvé parmi ces Allemands qui parlent tant depuis quelques années de leur unité, de leur nationalité (ce dont je les loue et je les approuve), il s'est trouvé des hommes, des écrivains qui ont porté un coup fatal, pour ne pas dire mortel, à ces espérances, à ces théories de fraîche date, et qui méritent d'ailleurs l'appui de tous les esprits libéraux, en sympathisant avec l'attentat commis contre Cravovie. Ils ont été égarés par la complicité des deux puissances allemandes dans cet acte. Ils y ont applaudi, et vous pouvez voir tous les jours dans les journaux allemands de longues félicitations de ce que la proie soit échue à l'Allemagne, au lieu d'être restée à la Russie; de

a adressés à la presse de l'Allemagne, on ne s'y lasse pas encore des articles mensongers et de mauvaise foi concernant la question polonaise, et cela au détriment même des intérêts bien en-

ce que Cracovie pourra être désormais une place fédérale comme Mayence, de ce qu'elle pourra devenir la pierre angulaire de la confédération germanique! Chose bizarre, ils revendiquent en même temps contre le roi de Danemarck la nationalité allemande du duché de Schleswig, un petit duché de 400,000 âmes, en se fondant sur un diplôme qui remonte à l'an 1460 (et je tiens pour ma part qu'ils ont raison); et, par une monstrueuse contradiction, ils croient qu'il suffit de soixante ans d'oppression interrompus par de perpétuelles et sanglantes protestations, pour anéantir la nationalité de 20 millions de Polonais!

«Eh bien! c'est là ce qui se dit malheureusement en Allemagne. Ce spectacle est donné tous les jours par des écrivains qui viennent, à côté de ce lion qu'ils croient mort, donner, non pas le coup de pied de l'âne, mais quelque chose de plus honteux encore, le coup de canif du pédant, du scribe stipendié et censuré.

«Quant à moi, si cela m'était permis, je leur souhaiterais, pour tout châtiment, le sort qu'ils approuvent, qu'ils trouvent si beau et si heureux de la Pologne; je leur souhaiterais l'incorporation à l'Autriche, voilà tout! Je souhaiterais que ces scribes de Leipzig et d'Augsbourg goûtassent un peu des douceurs du Spielberg, comme l'ont fait les écrivains les plus élevés, les âmes les plus généreuses de l'Italie, ou bien de ce régime paternel que l'Autriche a introduit à Cracovie, et dont je vous ai cité un exemple dans cet arrêt qui condamne les gens qui propagent de fausses nouvelles, et par conséquent les journalistes qui auraient trop de zèle, à être fouettés tous les jours pendant un mois.» (Hilarité universelle) (*Extrait du discours de M. de Montalembert.*)

tendus de l'Allemagne. C'est pourtant ce même peuple qui en 1831 accueillait les débris de la révolution polonaise avec un enthousiasme difficile à décrire, et qui aujourd'hui se laisse endoctriner par ses écrivassiers, dont la plupart sont soudoyés par les cours du Nord; preuve évidente que, sous le rapport politique, la Germanie est encore dans l'enfance. Dieu veuille qu'elle sorte de sa minorité, par suite de la nouvelle constitution prussienne! Mais je n'ai point à m'occuper ici de cet acte du roi de Prusse, si ce n'est sous le point de vue polonais. Et les chaires des universités allemandes[1], et la presse l'ont apprécié à sa juste valeur, en traitant cette question sous toutes ses faces. Je ne ferai qu'une remarque générale, que cette représentation est composée des députés de huit provinces qui diffèrent: d'usages, de lois, de nationalités, de langues même; qu'il y a dans chacune d'elles des représentants de quatre États: des seigneurs ,des nobles, des bourgeois et des paysans, dont les intérêts sont tous différents et même

[1] Le célébre Gervinus de Gœttingue, dans un cours d'histoire qu'il donne à Heidelberg, a traité derniérement cette constitution comme elle le méritait; ce qui lui a valu, de la part de la jeunesse de l'université, une ovation au flambeau (*Fackelzug*).

opposés. Il y aura donc dans cette fameuse assemblée de Berlin trente-deux intérêts qui seront mis en jeu! Certes on n'a pas pu mieux trouver un système plus large pour mettre en pratique cette maxime: *Divisez pour régner*.

Ce qu'il faut observer avant tout, c'est qu'il est très-impropre de se servir des mots *nation prussienne*, *nation autrichienne*, erreur que commettent journellement les publicistes français. Il y a une nation française, polonaise, anglaise, italienne, allemande, même russe, depuis un siècle; mais il n'y a jamais eu et il n'y a pas de nation prussienne, ni autrichienne. Ces deux monarchies ont 8 millions d'habitants qui font partie de la *nation polonaise*, et qui, à chaque occasion et par toutes les voies possibles, protestent depuis un demi-siècle contre la réunion à ces deux puissances; car, si ce n'est le fait isolé où quelques milliers de paysans enivrés, et conduits par les Autrichiens au massacre et au brigandage, qui se déclarèrent en faveur de l'empereur d'Autriche plutôt que pour la cause polonaise, excepté ce seul fait, toujours et partout, en 1794, 1806, 1809, 1812, 1830, 1831, et encore en 1846, ces peuples polonais se sont déclarés en masse, et, dès qu'ils l'ont pu, pour la cause de

la Pologne, et n'ont jamais voulu être envisagés comme Prussiens ni Autrichiens.

Revenons à la constitution prussienne : on ne peut pas mieux la juger sous le point de vue polonais, qu'en examinant de quelle manière la population polonaise et lithuanienne sera représentée dans la Diète qui doit être convoquée à Berlin. Cette population, en Prusse, se compose de plus de 3 millions d'habitants, sans compter la partie juive; c'est donc un cinquième de la population totale de la monarchie, savoir : 1 million à peu près dans la Prusse orientalé (ancienne province polonaise), environ 1 million en Silésie, et plus de 1 million dans le grand-duché de Posen. Malheureusement cette population est opprimée et pauvre dans les provinces prussiennes et en Silésie; elle y est forcément germanisée et par la noblesse allemande et par le gouvernement; quoiqu'elle professe en partie la religion luthérienne et qu'on ait mis tout en œuvre pour dénationaliser ce peuple, on n'a cependant pu jusqu'à ce jour obtenir de résultat favorable[1]. Cette oppression, loin de détruire

[1] Un auteur slave, M. Jordan, a publié en allemand plusieurs écrits, où il met au jour tous ces procédés prussiens, en fait de persécutions commises contre la nationalité polonaise.

ces vieux enfants de la Pologne, n'a fait que réveiller en eux une réaction toute favorable à leur nationalité. Quant à être représentés comme ils en ont le droit, cette population a tout à désirer, car le système d'élection est tout en faveur des Allemands et au désavantage des Polonais. Par exemple, aux Diètes de Posen, quoique le rapport de la population polonaise à l'allemande soit de quatre cinquièmes, presque la moitié des députés est d'origine allemande!.... A Berlin, sur six cents membres, plus ou moins, faisant partie de la Diète qui doit se réunir, il n'y aura qu'une trentaine environ d'origine polonaise, c'est-à-dire une vingtaine du duché de Posen, une dizaine des provinces prussiennes et *pas un seul* de la Silésie. Tandis que d'après le chiffre de la population polonaise, qui, comme on sait, se monte à un cinquième dans toute la monarchie, le nombre des députés devrait être de cent vingt, plus ou moins!.... Lors de la réunion des comités des États, qui eut lieu en 1842, toute la population polonaise n'eut que six représentants[1], et l'allemande en comptait

[1] Parmi ces six personnes, il faut encore remarquer le prince Radziwiłł, né d'une princesse prussienne, qui ne peut compter parmi les Polonais!

quatre-vingt-dix. Quelle proportion et quelle justice!!??...

Ici, comme dans toute notre question polonaise, il y a une erreur que la presse allemande ne cherche qu'à embrouiller, toujours à notre détriment. En effet, tantôt elle nous fait passer pour des aristocrates qui ne voulons pas de constitution pour la Prusse, tantôt pour des jacobins, etc., fondant ses allégations sur les procédés politiques des Polonais du duché de Posen. Cependant ces apparentes contradictions, que la mauvaise foi seule de la presse allemande met en avant, ont leur source dans la volonté ferme que nous avons tous de voir le rétablissement de notre patrie. Les Polonais du grand-duché de Posen acceptent volontiers une constitution, si elle nous aide à atteindre ce but; ils l'acceptent si elle est vraiment libérale et basée sur la justice; mais ils ne la désirent nullement et ne peuvent même pas la désirer aristocratique, ne leur accordant aucune liberté réelle, et surtout si le principe germanique tend à anéantir le principe polonais. C'est dans ce sens qu'aux Diètes de Posen agissent les Polonais; c'est à ces mêmes Diètes, où la noblesse polonaise domine, que des pétitions dans le sens le plus

libéral ont été adressées au roi: à l'effet d'obtenir une constitution pour la monarchie, la liberté de la presse, l'extension des droits politiques de la classe des paysans, l'émancipation politique des juifs, etc. D'ailleurs cette partie de la Pologne, qui appartenait au duché de Varsovie jusqu'en 1815, et que la Prusse tient sous sa domination, était alors bien plus avancée en politique qu'elle ne l'est aujourd'hui, parce que le Code Napoléon y était en vigueur et qu'il y avait une constitution et une représentation tout à fait nationales. La Prusse, en occupant le grand-duché de Posen et en y introduisant son système gouvernemental, malgré la stipulation expresse de l'art. 1er du traité de Vienne[1], la Prusse, dis-je, recula la civilisation de cette partie de la Pologne sous le rapport politique, et fit faire des pas rétrogrades à ce pays. Aussi la position de ces trente et quelques Polonais, membres de la Diète qui se réunit à Berlin, est tout exceptionnelle; n'écoutant que leur devoir, ils devront avant tout demander le rétablissement de leurs institutions nationales et ne point

[1] «Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche «et de la Prusse, obtiendront une représentation et les institu-«tions *nationales*.»

accepter le simulacre d'une représentation toute germanique se réunissant dans une ville allemande; ils devront réclamer le droit de parler leur langue maternelle dans les discussions, ainsi que cela se fait en d'autres pays, droit qu'ils ont à la Diète de Posen.

Mais, chose curieuse et difficile à expliquer, comment le gouvernement prussien peut-il, après avoir peuplé de détenus politiques polonais sa nouvelle prison pensylvanienne, faire marcher en même temps ce procès monstre et réunir dans la même ville une assemblée qu'il appelle représentative??!!...

Un dernier mot. Je vais citer deux pièces officielles, dont l'une est de l'archiduc Ferdinand, sous le gouvernement duquel viennent d'avoir lieu les massacres de la Gallicie; l'autre du grand-duc Constantin, qui, par ses cruautés commises à Varsovie, de 1815 à 1830, s'est malheureusement trop fait connaître de tout le monde, et dont la correspondance a donné lieu à la publication de cet opuscule. Cette seconde pièce est pour ainsi dire un complément nécessaire à ces documents inédits, et sert à mieux expliquer la fourberie moscovite.

Toutes deux démontrent jusqu'à l'évidence comment ceux mêmes qui nous ont dévorés, mais qui ne peuvent nous digérer, nous flattent par de belles promesses lorsqu'ils veulent nous tendre un piége pour mieux nous opprimer, comme l'ont fait Constantin et Ferdinand. Cependant malgré tant de déceptions que nous avons subies, que demandons-nous sans cesse? L'indépendance de notre patrie. C'est notre seul espoir, notre but unique! Et vis-à-vis de tant de faussetés, de crimes et de cruautés que nous ont fait souffrir nos ennemis, nous restons toujours attachés à l'Europe civilisée, et conservons avec fidélité la vieille amitié que nous avons vouée à la France!... Nous rejetons loin de nous l'amitié moscovite qui nous est offerte aujourd'hui sous les dehors d'une fraternité slave; nous la rejetons, dis-je, parce qu'elle a à sa tête le czarisme, secondé par l'Autriche et par la Prusse, qui représente la barbarie asiatique.

Quant aux paroles de Ferdinand, voici ce qu'on lit dans un ouvrage du général Soltyk[1]:

[1] *Relation des opérations de l'armée aux ordres du prince Joseph Poniatowski*, *pendant la campagne de 1809*, *en Pologne*, *contre les Autrichiens*, par R. Soltyk.

Avant de franchir la frontière, le prince autrichien résolut de se faire précéder d'une proclamation. Datée d'Odrzywol du 12 avril, cette pièce ne fut cependant rendue publique qu'au moment du passage de la Pilica. Ferdinand y déclarait aux habitants du duché de Varsovie qu'il entrait à main armée sur leur territoire, mais qu'il n'était pas leur ennemi; que l'empereur d'Autriche ne faisait la guerre qu'à Napoléon, et qu'il était l'ami de tous ceux qui ne défendaient pas la cause de la France. Ensuite, il leur expliquait les motifs de la guerre, entreprise, disait-il, pour conserver l'existence de l'empire autrichien, pour rétablir de l'ordre en Europe, et pour la prospérité des peuples menacés par l'ambition de l'empereur des Français; puis il s'exprimait ainsi :

« C'est à vous que je m'adresse particulière« ment, habitants du duché de Varsovie. Je « vous le demande, jouissez-vous du bonheur « que vous a promis l'empereur? Votre sang « qui a coulé dans les murs de Madrid, a-t-il « coulé pour vos intérêts? qu'ont de commun « le Tage et la Vistule? et la valeur de vos sol« dats a-t-elle servi à rendre votre destinée

« plus prospère?... L'empereur Napoléon a be« soin de vos troupes pour lui-même et non pour « vous. Vous faites le sacrifice de vos propriétés « et de vos soldats à des intérêts qui, loin d'être « les vôtres, leur sont entièrement opposés, et en « ce moment vous êtes, par leur alliance, livrés « sans défense à la supériorité de nos armes, tan« dis que l'élite de vos troupes arrose de son sang « les champs de la Castille et de l'Arragon. »

Enfin, il engage les habitants à ne pas faire de résistance, et leur déclare que s'ils en opposent, il usera contre eux du droit de la guerre, et il conclut ainsi :

« Si, fidèles à vos véritables intérêts, vous me « recevez en ami, S. M. l'empereur d'Autriche « vous prendra sous sa protection spéciale, et je « n'exigerai de vous que les objets nécessaires à « la sûreté de mes armes et à la subsistance de « mon armée. »

Dans l'ouvrage de M. de Lagarde nous trouvons le passage suivant, qui fait voir comment on flattait la nation polonaise, sans penser nullement à tenir ce qu'on lui promettait.

« Cependant on supposait que le grand-duc Constantin, éloigné de Vienne par la volonté de son frère et maître, n'était occupé exclusivement que de revues et de parades, objet unique de sa passion. Personne ne songeait à la guerre, et tous les vœux appelaient la paix. Tout à coup on reçoit à Vienne une proclamation adressée par le grand-duc à la nation polonaise, et dans laquelle il semblait l'appeler aux armes. Cet étrange manifeste était ainsi conçu:

A L'ARMÉE POLONAISE!

« S. M. l'empereur Alexandre, votre puissant « protecteur, vous fait cet appel : Réunissez-vous « autour de vos drapeaux, armez vos bras pour « défendre votre patrie, et pour maintenir votre « existence politique. Pendant que cet auguste « monarque prépare l'heureux avenir de votre « pays, montrez-vous prêts à soutenir de votre « sang ses nobles efforts. Les mêmes chefs qui de- « puis vingt ans vous ont conduits sur le chemin « de la gloire, sauront vous y ramener. L'empe- « reur apprécie votre bravoure; au milieu des « désastres d'une guerre funeste, il a vu votre « honneur survivre à des événements qui ne dé- « pendaient pas de vous. De hauts faits d'armes

« vous ont distingués dans une lutte dont le motif « vous était étranger ; à présent que vos efforts « ne seront consacrés qu'à la patrie, vous serez « invincibles. Soldats et guerriers de toutes armes! « donnez les premiers l'exemple de toutes les ver- « tus qui doivent régner chez vos compatriotes! « Dévouement sans borne pour l'empereur, qui « ne veut que le bien de votre patrie! Amour pour « son auguste personne, obéissance, discipline, « concorde: voilà les moyens d'assurer la pros- « périté de votre pays, qui se trouve sous l'égide « de l'empereur. C'est par là que vous arriverez « à cette heureuse situation que d'autres peuvent « vous promettre, mais que lui seul peut vous « procurer: sa puissance et ses vertus vous en sont « ses garants. »

« Deux points surtout dans cette œuvre excitaient un profond étonnement. Le grand-duc, en engageant les Polonais à se serrer autour de l'empereur son frère, en sollicitant leur dévouement à sa personne, devançait la décision souveraine du congrès. La question était soumise à ce tribunal suprême, rien n'était encore décidé, et cependant Constantin proclamait le czar protecteur de la Pologne. En second lieu, que

signifiaient ces menaces de guerre, cet appel aux armes, quand toute l'Europe travaillait à la consolidation d'une paix générale? Contre qui les Polonais, guidés par la Russie, voulaient-ils donc se battre? Contre les autres puissances qui leur refusaient leur indépendance? Mais en vérité, se flattait-on d'en imposer à la Pologne, et de lui donner le change en dénaturant la réalité des faits? Pouvait-elle être aveuglée par ces protestations en faveur de sa nationalité? »

FIN.

	FR.	C.
Dwór wiejski, przez Karolinę z Potockich Nakwaską; dzieło poświęcone gospodyniom polskim, tomów 3. Tom pierwszy zawiera Dom wiejski, drugi: Kuchnią wiejską, trzeci: Rady i Przepisy.	15	»
Powieści dla Dzieci w trzech częściach, tejże autorki.	5	40
O Kolejach żelaznych Wielkopolskich: Kilka słów i uwagi	1	»
Mićkiewicza: Russland. Eine Schilderung aus dem Polnischen von P. L. et F. V..	1	50
Nakwaskiego: O nadaniu własności włościanom polskim za wynagrodzeniem właścicieli dóbr . . .	»	50
— Uwagi o użyciu najkorzystniejszém czasu w Emigracyi wraz z projektem ogólnego stowarzyszenia się Wychodźców.	»	50
— Kilka słów o Demokracyi	»	20
— Oświadczenie co do ks. Adama Czartoryskiego i jego działań politycznych.	»	10
— Notice sur l'institut des enfants moralement négligés, fondé à Varsovie, suivie de quelques observations sur un établissement à faire dans ce genre en Suisse.	1	»
Przypomnienie ukraińskie, przez Jaworskiego . . .	1	»
Słowackiego Poezyj tomów 3.	15	»
— Kordyan.	5	»
— Anhelli.	3	»
— Balladyna	5	»
— Piast Dantyszek	3	50
— Lilla Weneda	5	»
— Mazeppa.	3	»
— Beniowski	4	»
— Ksiądz Marek.	4	»
Reforma grammatyczna narzeczy sławiańskich a w szczególności języka polskiego, przez Adama Wiśniewskiego	2	»
Zbratnienie, pismo poswięcone sprawie polskiej, wydawane staraniem Braci zjednoczonych. Przedpłata na 1 tom z 40 arkuszy	12	»



STRASBOURG, IMPRIMERIE DE G. SILBERMANN.